



Tél. : 04.77.27.80.09
Fax : 04.77.27.86.94
Email : mairie.poncins@wanadoo.fr
Facebook : [Commune de Poncins](#)
Illiwap : [mairie de Poncins](#)

Réunion du conseil municipal de PONCINS du mardi 21 juin 2022 à 20H 30

Séance Publique.

Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Thierry DURRET, Josiane FOUQUET, Agnès CAVASSA, Sylvie DELORME, Ludovic GUILLARME, Laurent BURNOD, Audrey ROCHE, Julie BATAILLON, Christophe MASSON, Michaël GIBERT et Gaëlle SANA-DELORME.

Absent excusé : Jérôme BAS qui a donné pouvoir à Ludovic GUILLARME.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du mardi 17 mai 2022.

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du mardi 17 mai 2022 par **11 voix pour**, **2 abstentions** (Michaël GIBERT et Gaëlle SANA-DELORME) et **2 contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET).

2. Désignation de la secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **13 voix pour**, et **2 voix contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

3. Approbation du devis du SIEL pour l'extension du réseau électrique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de faire une extension du réseau électrique pour desservir le futur lotissement du Domaine de la Croix Noire, route de Montverdun.

Monsieur le Maire présente l'estimation sommaire du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire pour un montant de 75 803 € TTC et dont 37 459 € restent à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que cette participation est élevée mais que cette dépense est compensée par les recettes de la taxe d'aménagement qui a été conçue pour ça.

Le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le montant des travaux.

(Délibération n° 21-06-2022-1)

4. Choix du mode de publicité des actes pris par la commune à compter du 1^{er} juillet 2022

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la publicité des actes par affichage et par papier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **10 voix pour, 3 abstentions** (Michaël GIBERT, Christophe MASSON et Gaëlle SANA-DELORME) et **2 voix contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

(Délibération n° 21-06-2022-2)

5. Questions orales

Question orale posée par Josiane FOUQUET

Question : « Julien lors de la réunion du 23 Mai concernant l'installation des sites pour nos ordures ménagères vous avez constaté que vos administrés étaient mécontents, trahis car vous êtes le seul décideur de tout ceci.

(Réponse de la com com lors de la réunion " votre commune a décidé ").

Quel est pour vous le réel intérêt de décider pour nous tous, pourquoi n 'avez-vous pas demandé l 'avis de vos administrés alors que nous sommes les principaux payeurs et concernés ?»

Réponse : Afin de limiter la hausse du coût de la redevance des ordures ménagères, la Communauté de Communes de Forez-Est en concertation avec les communes a déployé un réseau d'installation de containers collectifs. La Taxe Générale des Activités Polluantes, (TGAP passant de 17€ à 55€ la tonne d'Ordures Ménagères enfouie) à l'horizon 2025, il a été décidé par la CCFE d'équiper à terme tout le territoire.

Question orale posée par Laurent BURNOD

Question : « Lors du conseil municipal du jeudi 12 mai 2022, je vous ai à nouveau questionné sur votre refus de nous présenter les documents d'appel d'offre des travaux de voirie 2020 comme j'en avais fait précédemment la demande le jeudi 31 mars 2022. J'ai dû me contenter d'une énième non réponse de votre part qui ne correspondait pas à la question posée.

Après un avis de la Cada, vous venez de recevoir une demande officielle de la Sous-Préfecture de Montbrison, demande insistante puisque Monsieur le Sous-Préfet vous précise qu'il devient indispensable de mettre en exécution les avis de la Cada, à savoir observer un strict respect des règles en matière de droit à l'information des élus. Mais vous continuez à faire la sourde oreille.

Depuis le début de votre mandat, je vous ai rappelé plusieurs fois à l'ordre. Vous avez bien évidemment tenté, sans y parvenir, de me décrédibiliser. C'est un fait, vous avez passé plus de 30 ans à la tête de la commune mais vous savez tout autant que moi que les années ne créent pas de sages mais seulement des personnes d'un âge certain et de rajouter que la sagesse n'attend pas le nombre des années. Sinon Elon Musk, Jeff Bezos et Bill Gates auraient dû patienter jusqu'à leurs soixante-dix-neuvième printemps avant de devenir ce qu'ils sont aujourd'hui. Mais revenons-en aux affaires de la commune.

Désormais vous avez reçu 2 avis de la Cada en ma faveur et 3 recours de la Sous-Préfecture pour vos trop nombreuses irrégularités. Toutes ces années passées à diriger seul notre village vous ont donné de mauvaises habitudes. De plus, à l'heure où j'écris cette question, vous nous avez envoyé une convocation pour le prochain conseil municipal sans nous transmettre les documents préparatoires à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales. Je vous invite par conséquent à relire encore une fois le courrier de la Sous-Préfecture afin de ne plus commettre dorénavant ce type d'irrégularité.

Aussi, allez-vous enfin me communiquer l'intégralité des documents demandés dans l'avis de la Cada ou décidez-vous quoiqu'il arrive de maintenir votre position en défiant les lois du CGCT mais également l'autorité de la Sous-Préfecture ?

Réponse : Malgré le ton méprisant et irrespectueux de certains propos de la question, nous allons y répondre en rappelant ce qui a été dit lors de la réunion précédente à savoir :

« Publiée dans le compte rendu de la réunion du jeudi 19 novembre 2020 suite à une question orale de Michaël GIBERT. Passation du marché de voirie à la société EIFFAGE selon le résultat de l'appel d'offres : la proposition d'EIFFAGE étant inférieure au montant subventionnable, il a été décidé de refaire une partie du chemin de la Varenne, l'accès à l'Allée des Chênes Rouges ainsi que la prolongation de cette allée jusqu'à la maison Quoniam ».

Question orale posée par Gaëlle SANA-DELORME

Question : « Suite à la réunion du vendredi 20 mai avec Mme Cros concernant l'ATE, il a été décidé avec la mairie:

- une petite délimitation indiquant l'espace de l'aire terrestre agrémentée d'une affiche (faite par les élèves).

- la « non tonte » des berges ainsi que des bordures du voisinage avant les mois de juillet et d'août. Hors, depuis, la caméra a été dérobée, la zone n'est toujours pas délimitée et une branche menace la sécurité des enfants. L'école s'est forcément engagée dans ce projet avec l'accord de la mairie, des sommes ont été engagées par l'école et le sou de l'école. Cette sensibilisation au respect de la nature est de notre devoir (parents, enseignants, municipalité) au même titre que l'opération « Nettoyons la nature » Que comptez-vous donc faire et dans quels délais afin que ce projet ne périclite pas ? »

Réponse : Lors d'une rencontre avec Madame la Directrice, il a été convenu que « l'entretien, à savoir l'élimination de la Renouée du Japon (plante invasive) se ferait pendant les vacances scolaires d'été, de même que la pose d'une barrière pour prévenir de l'existence de l'Aire Terrestre ».

Question orale posée par Michaël GIBERT

Question : « Mme Cros, directrice de l'école de Poncins vous a alerté quant à la température dangereusement élevée en salle des PS et CP, nous parlons quand même de température dépassant les 30°C dès 8-9h le matin.

Au vu de la configuration de la salle (énorme surface vitrée exposée plein sud) ce problème n'est pas nouveau et va en demeurer un si rien n'est fait.

Aussi, envisagez-vous de faire poser une climatisation dans cette salle afin de protéger l'intégrité de nos bambins ? Dans le cas contraire quelles sont les alternatives envisagées ? »

Réponse : Il est vrai que les conditions climatiques actuelles rendent compliquées certaines situations. La configuration de cette salle montre que des aménagements ont été apportés : installation de volets roulants et film anti-chaaleur afin de réduire l'impact de la chaleur, mais néanmoins les relevés de températures montrent bien la réalité de la situation. Des alternatives existent : à savoir ouvrir la nuit tout ce qu'il est possible d'ouvrir (objets sur les rebords de fenêtre), le matin ouvrir les portes et fenêtres afin d'aérer quand il fait frais, changer de salle soit au sein de l'école, soit au sein de la commune et en dernier recours suspendre l'école comme cela s'est fait dans certaines régions de France (exemple de l'Allemagne).

6. Informations

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur :

- le mail de Jérôme BAS (lu par Ludovic GUILLARME) suite au mail de Josiane FOUQUET "Concernant le choix d'avoir des containers pour le ramassage des ordures ménagères, une explication a déjà été fournie précédemment. Le coût de la tonne d'ordures ménagères devrait augmenter de près de 180% dans les prochaines années et cette hausse est un choix qui n'appartient pas à la mairie ou à la communauté de communes. Il est évident que cela devrait avoir une répercussion sur la taxe d'ordures ménagères de chaque foyer, l'emmenant à être doublée ou triplée. Le choix des

containers est donc une solution trouvée pour éviter aux foyers de Poncins de payer une taxe astronomique. Alors peut-être que votre groupe espère et soutient cette hausse, mais de notre côté nous pensons aux habitants qui supporteraient mal une telle augmentation"

- les remerciements de **Docteur Clown** pour le versement de la subvention,
- l'acquisition éventuelle par la commune de la maison des demoiselles VACHERON (estimation entre 115 000€ à 130 000€),
- le vandalisme des panneaux d'information vers les structures de jeux au Lignon,
- le projet d'installation de la **vidéo projection** dans la salle « Charles Beauverie » de la Mairie,
- l'attribution d'une subvention de **3 827€** par le Département de la Loire pour le changement des convecteurs à l'école,
- l'attribution d'une subvention de **4 218€** par le Département de la Loire pour la réfection de la toiture du préau,
- du mail de Mme Norma TAIRI ARDAILLON et de M et Mme DESTOMBES pour le busage du fossé,
- l'ouverture de la bibliothèque,
- l'installation des containers** sur la RD 113 (Hameau des Varennes) pour les habitants de la route Charles Beauverie et près de la station d'épuration pour les habitants du chemin de la Roche, des Dimanches, de la route de Montverdun et du hameau de Vizézy.

7. Prochaines réunions et manifestations

- Commission information : Jeudi 23 juin à 19h00,
- Commission fleurissement : Lundi 4 juillet à 19h15,
- Fête du 14 juillet Jeudi 14 juillet à 10h30 sous le préau de l'école,
- Fête du jeu : Mercredi 27 juillet 2022, de 14h30 à 16h30 au Lignon,
- Réunion du Conseil Municipal : **Jeudi 8 septembre ou Jeudi 15 septembre à 20h30,**
- Inter municipalité de boules : Samedi 17 septembre 2022 à Ste Foy St Sulpice (Inscription avant le 14 juillet 2022)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A PONCINS, le 24 juin 2022



Le Maire

Julien DUCHÉ